

Pesticides : L'état condamne à reformer ses protocoles d'évaluation et d'autorisation

Dossier de la rédaction de H2o
September 2025

C'est une véritable révolution dans la lutte contre les pesticides : le 3 septembre, la Cour administrative d'appel (CAA) de Paris a enjoint à l'état de reformer ses protocoles d'évaluation et d'autorisation des pesticides, jugés défaillants, afin d'aligner sur les connaissances scientifiques actuelles. Dans le cadre du dossier Justice pour le Vivant (JPLV), porté depuis 2022 par les ONG Notre Affaire à Tous, Pollinis, Biodiversité sous nos pieds, ANPER-TOS et l'ASPAS, la CAA confirme la condamnation de l'état français pour sa responsabilité dans l'effondrement de la biodiversité. Dans un contexte marqué par l'adoption de la loi Duplomb, et ce malgré une mobilisation citoyenne massive, cette décision consacre une victoire majeure de la science et de tous ceux qui alertent depuis des années sur la dangerosité des pesticides. Inédite à l'échelle européenne, elle pourrait désormais ouvrir la voie à des actions similaires dans d'autres pays membres de l'Union.

Communiqué